

## Les engagements Forêt QUALITE, c'est :

### > RESPECTER :

- *la charte de qualité des travaux forestiers* :

= code de bonnes pratiques pour les travaux forestiers

+

- *les 3 cahiers des charges :*

1/ EXPLOITATION

2/ TRAVAUX MÉCANISÉS

3/ PLANTATION

>> consignes techniques

+

- *les contrats de travaux écrits signés pour chaque chantier*

FAIRE EVALUER SON TRAVAIL pour garantir ses engagements qualité.



CETTE DÉMARCHÉ  
VOUS INTÉRESSE ?

VOUS DÉSIREZ  
EN SAVOIR PLUS ?

VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE  
LA LISTE DES ENTREPRISES  
ADHÉRENTES ?



POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ :

**Forêt QUALITÉ / VALEUR BOIS**

Lycée Charles de Gaulle / Route de Neuilly

BP 2106 / 52904 CHAUMONT / CEDEX 9

Tél. : 03 25 02 07 66 / Fax : 03 25 02 06 27

mél : [valeur.bois@wanadoo.fr](mailto:valeur.bois@wanadoo.fr)



Un signe  
de reconnaissance

POUR DES TRAVAUX  
FORESTIERS  
DE QUALITÉ

En Champagne-Ardenne

## Comment adhérer ?

### > Qui peut adhérer ?

Les entreprises qui effectuent des travaux en forêt (exploitation ou sylviculture), c'est-à-dire :

- les entrepreneurs de travaux forestiers,
- les exploitants forestiers.

### > Comment s'engager ?

Pour adhérer, il faut remplir un dossier de demande d'adhésion contenant :

- les engagements qualité signés,
- un certain nombre de pièces justifiant de sa régularité,
- le règlement intérieur de Forêt QUALITÉ signé,
- un chèque d'adhésion.

## Forêt QUALITÉ c'est :

> **UNE ASSOCIATION**, créée par 18 organismes forestiers de la région « pour reconnaître, promouvoir et améliorer la qualité du travail réalisé dans les forêts de Champagne-Ardenne ».

> **DES ENGAGEMENTS QUALITÉ** pour la gestion durable des forêts.

> **UNE RECONNAISSANCE DU SAVOIR-FAIRE ET DE LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE** des entreprises adhérentes.

> **UN OUTIL DE PROGRÈS** pour l'ensemble de la filière, donneurs ou preneurs d'ouvrage.

> **UN MOYEN DE LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL.**

## Un lien fort avec PEFC :

Forêt QUALITÉ est une démarche reconnue et soutenue par l'Association Champardenaise de Certification Forestière (ACCF) :

- Forêt QUALITÉ est incluse dans le cahier des charges PEFC du propriétaire,
- Forêt QUALITÉ fait partie intégrante de la certification PEFC pour l'exploitation forestière.

*Adhérer à Forêt QUALITÉ c'est donc participer à la gestion durable des forêts.*